Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260309-202609036COM-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 09 mars 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, HERY Marina, BOISHUS Jacqueline, HOUGET François, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, MAIGRET Cédric
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : LOUASIL Éric
Etaient absents : TEMPLON Rémy, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille
Date de convocation : 05 février 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 12
présents :9
votants : 10
Pouvoir : LOUASIL Éric donne pouvoir à Samuel URIEN
Cédric MAIGRET a été désigné secrétaire.

2026-9-3-6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 « COMMUNE »

Après s'être fait présenter les propositions budgétaires pour l'exercice 2025 ;
Après s'être assuré que les résultats de l'exercice 2025 propre au budget principal ont bien été repris dans le budget primitif ;
Vu l'instruction comptable M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation budgétaire, laquelle est applicable depuis le 1er janvier 2022 pour les budgets concernés de la commune de Vergéal ;
Le conseil municipal donnera son avis sur :

- L'approbation du budget primitif 2026 « Commune » qui s'équilibre :
  Section de fonctionnement à ..... 488 623 €
  Section d'investissement à ..... 1 037 233,28 €
- Le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;
- L'autorisation donnée au Maire à opérer des virements de crédits de chapitre en chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

